

## *Communiqué*

Du 27 juin 2018

### *Programme nouveau-nés*



Le Conseil municipal a convenu de souligner de façon particulière les enfants nés au sein d'une famille de Saint-Valentin, les parents des bébés qui sont nés entre le 1<sup>er</sup> août 2016 et le 1<sup>er</sup> juillet 2018 sont invités à s'inscrire afin de recevoir un panier-cadeau d'une valeur de 75 \$

La remise des paniers-cadeau aura lieu lors d'une rencontre **le mercredi 8 août à 19 h** à l'édifice municipal. Les heureux parents devront s'inscrire **au plus tard le jeudi 12 juillet à 16 h** en remplissant le formulaire disponible au bureau municipal ou sur le site internet de la Municipalité **et** être disponibles et participer à la rencontre. Vous pouvez obtenir des informations supplémentaires en communiquant au 450 291-5422 ou [j.gregoire@municipalite.saint-valentin.qc.ca](mailto:j.gregoire@municipalite.saint-valentin.qc.ca)

### *Soirée nouveaux arrivants*

Le Conseil municipal tiendra une rencontre des personnes qui ont choisi Saint-Valentin au cours des dernières années comme lieu de résidence. **Cette rencontre aura lieu jeudi 11 août à 19 h 30.** Cette rencontre, à caractère informel, vous permettra prendre connaissance des orientations de la Municipalité pour les prochaines années et de discuter de vos préoccupations avec les membres du Conseil. Une confirmation de votre présence est obligatoire en communiquant au 450 291-5422 ou par courriel : [j.gregoire@municipalite.saint-valentin.qc.ca](mailto:j.gregoire@municipalite.saint-valentin.qc.ca)

Espérant avoir le plaisir de vous rencontrer à cette occasion, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes plus cordiales salutations.

Pierre Chamberland, Maire

### **RAPPEL – Versement de taxes**

Veuillez noter que le troisième versement de votre taxation annuelle est dû le **12 juillet** prochain. Afin d'éviter que des frais d'intérêts soient portés à votre compte, vous devez respecter les dates de chaque versement. Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, le montant de ce versement devient échu et exigible. L'intérêt et les pénalités s'appliquent cependant à la totalité du solde dû et s'ajoutent au montant du versement échu, ceci, en vertu du règlement no 475.



## PROCHAIN VERNISSAGE AU CARREFOUR CULTUREL ÉDIFICE MUNICIPAL :

Mercredi 27 juin formule 5 à 7 ! Nous aurons le plaisir de présenter les œuvres de Valérie Rousseau du 27 juin au 3 août

Les heures d'ouverture du Carrefour culturel sont: Lundi au jeudi 9h à 17h (fermé de 12 h à 13 h) Lundi et mercredi (soir) 18h30 à 20h Vendredi 9h à midi. **Au plaisir de vous rencontrer et de partager ce vernissage avec vous le 27 juin !**



## La tente à lire sera de retour au Parc municipal cet été !!!

À tous les lundis à compter du lundi 25 juin Frédérique animera la tente à lire de 18 h à 20 h C'est un rendez-vous pour les jeunes enfants ! En cas de pluie l'activité a lieu à l'intérieur



Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix



Capitale nautique



Municipalité de



Saint-Blaise-sur-Richelieu

### COMMUNIQUÉ POUR UN REGROUPEMENT DE DEUX SERVICES INCENDIE

Les municipalités de Lacolle, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et Saint-Valentin désirent vous informer qu'un comité conjoint est en place afin de procéder à une étude sur la faisabilité d'une régie commune pour le service incendie des quatre municipalités.

Le but est de nous assurer de desservir la population de façon sécuritaire selon le schéma de couverture de risque et de réduire les coûts pour tous les citoyens. Une firme sera engagée pour analyser la meilleure méthode de joindre les deux services incendie tant au niveau financier, technique, ressources humaines et matérielles. Le comité vous tiendra au courant via des communiqués communs tout au long du processus.

Bien à vous,

Le comité d'étude de la Régie des services incendie de Lacolle, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et Saint-Valentin